

Conseil d'administration du LGT du mardi 28 novembre 2017

Secrétaire de séance : Mme Arduy

Le quorum est atteint avec 22 personnes, la séance débute à 18h00.

M Ganzhorn présente deux personnes invitées :

- Mme Rey, adjointe agent comptable, qui a construit le budget
- M Brasse, stagiaire IRA dans l'établissement du 6/11 au 22/12.

1. Approbation du compte rendu du dernier CA et de l'ordre du jour :

L'ordre du jour est voté à l'unanimité.

Arrivée de M Rousson, représentant des parents d'élèves à 18h10.

Le compte rendu du dernier CA ne fait l'objet d'aucune remarque.

Le compte rendu est voté à l'unanimité.

Arrivée de Mme Gagnaire, représentante des parents d'élèves à 18h12.

2. Budget 2018 :

M Ganzhorn présente le budget prévisionnel en s'appuyant sur une présentation jointe en annexe.

Le budget 2018 est légèrement inférieur à celui de 2017 :

- le service AP reste stable,
- le service ALO diminue grâce à une diminution des charges,
- le service VE augmente grâce à une augmentation du service santé citoyenneté,
- le service des bourses augmente à cause de l'augmentation du nombre de boursiers,
- le service SRH augmente grâce à une augmentation des demi-pensionnaires.

M Ganzhorn indique que la région Rhône-Alpes-Auvergne a modifié les modalités de calculs de la subvention fonctionnement région pour harmoniser cette subvention précédemment différente dans les deux régions initiales.

M Ganzhorn indique que les coûts de reprographies sont en constante augmentation ainsi que l'entretien des copieurs.

M Cherblanc indique que la disparition du poste de M Chaize explique en partie ce constat, et rappelle l'importance du travail qu'il effectuait.

M Ganzhorn indique que l'augmentation avait démarré avant son départ.

Les représentants des enseignants indiquent que les modifications des méthodes d'enseignement peuvent expliquer ce fait. Il est aussi question de l'utilisation des livres numériques pour les futurs programmes.

Les représentants des enseignants demandent la destination des opérations en capital.

Mme Rey indique la distribution suivante :

- découpe laser pour 19 000 € (17 000 € par la taxe d'apprentissage et 2 000 € par ERASMUS)
- ordinateur de montage pour l'atelier cinéma : 2 000 €
- caméra pour microscope pour les SVT : 3 160 €
- 15 à 20 tablettes pour l'Histoire Géographie : 4 000 €, en suspens à cause des conditions d'utilisation du Wi-Fi

M Ganzhorn indique que la demande de dispositifs EXAO de SVT est en suspens d'une future demande région.

Notre interlocuteur devient M Doris.

Des tabourets devraient être livrés en mars 2018.

Un marché est en cours pour de nouvelles chaises et tables.

M Cherblanc indique que le lycée tente d'accéder à toutes les demandes de matériel des équipes pédagogiques.

Il nous indique que du mobilier pour le foyer des élèves a été acheté pour 3 000 € afin de rendre le lieu plus agréable.

Il précise aussi que les salles du foyer et les petites salles de travail sont ouvertes malgré des difficultés avec les postes d'AED.

Les représentants des élèves disent que c'est toujours fermé.

M Cherblanc indique que la consigne a été donné récemment pour que les salles soient ouvertes. Les élèves doivent demander à un adulte de leur ouvrir les salles.

Départ de M Bretton à 18h50.

Les représentant des enseignants indiquent qu'il fait très chaud dans les salles de classe des étages et s'interrogent sur les économies de gaz.

M Ganzhorn indique que l'on chauffe beaucoup pour que les salles du rez-de-chaussée aient une température suffisante. Le chauffage date de 1972. Une réunion est prévue avec la région le 7 décembre pour un marché sur la régulation informatisée du chauffage.

Les représentants des enseignants s'inquiètent de l'absence de VMC.

M Ganzhorn indique qu'une contre-expertise est prévue le 14 décembre à propos du sable présent dans l'installation. Il espère une mise en route en janvier 2018 et précise que l'air en sortie de bouche devrait être à une température de 17-18°C.

Les représentants des enseignants indiquent leur satisfaction de l'augmentation de la redevance du LP pour les charges générales.

M Ganzhorn indique que l'on devrait revoir la convention à ce propos entre le LGT et le LP début 2018 pour une application en 2019, la redevance étant insuffisante.

Pour résumer :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 782 412,68 €	1 750 810,80 €
Résultat prévisionnel		- 31 601,88 €
CAF ou IAF		- 11 686 €
Opération en capital	25 000 €	20 000 €
Total budget	1 807 412,68 €	1 770 810,80 €

Le budget est voté à l'unanimité

Délégation de signature :

Le CA autorise le chef d'établissement à signer les contrats et conventions dans la limite des crédits votés au budget (voit pièce jointe).

La délégation de signature est votée à l'unanimité

3. Conventions et contrats :

Convention pour un projet en anglais sur le harcèlement avec la White Horse Theater.

Convention pour une création sonore concernant les élèves de seconde de l'option art du son avec la salle de spectacle le Fil.

Les conventions sont votées à l'unanimité

4. Sorties et voyages scolaires :

M Ganzhorn présente différentes sorties : au musée d'Allard pour des secondes, l'IFAG pour les BTS, l'église de Savigneux pour les élèves de l'option musique, la médiathèque pour les élèves de l'option musique, au tribunal de Montbrison pour des élèves de 1^{ère} ES.

Il présente aussi des sorties avec don de la coopérative pour les transports : lycée Jean Monet pour les 1^{ère} S euro (don de 280 €), université Jean Monet pour les TES (don de 295 €), sortie géologique à Bellegarde en Forez pour les 1^{ère} S (don de 170 €).

Puis le voyage en Italie du 13/3 au 17/3/2018 pour les TSTI2D EE, dans le cadre ERASMUS (1 011,57 €).

Un représentant des enseignants demande si on est obligé de voter les sorties sans coût.

M Cherblanc indique que c'est un témoignage de la vie de l'établissement pour tous les administrateurs.

Il rappelle aussi que les dons de la coopérative permettent de financer les transports et l'importance de l'existence de cette coopérative.

Un représentant des parents indique que plusieurs membres du bureau de la coopérative vont quitter l'association et qu'il faudra renouveler ces membres. Il demande s'il est possible d'indiquer l'importance de la coopérative dans le financement des transports des sorties de façon à valoriser l'association et générer des volontaires pour le bureau.

M Cherblanc dit qu'il suffit de proposer un outil de communication.

M Ganzhorn propose que lorsque le professeur annonce sa sortie, il indique que le transport est financé par la coopérative.

Les sorties et voyages sont votés à l'unanimité

5. Enregistrement des systèmes vidéo :

M Cherblanc indique la proposition de vote :

Enregistrement des images des 5 caméras des accès du lycée durant 72 heures sur un poste dédié à ce seul usage.

Utilisation de ces images exclusivement dans le cadre d'une réquisition judiciaire.

M Cherblanc présente dans un diaporama le contexte du lycée, la position des caméras et explique les raisons de ces enregistrements.

Il indique que dans sa problématique de sécurité sont apparus de nouveaux éléments qu'il n'aurait jamais imaginé quelques années auparavant.

Le stage qu'il a suivi au printemps sur le renforcement de la coopération entre le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'intérieur lui a fait prendre conscience de la nécessité d'enregistrer les images des caméras.

Le délai de 72 heures permet, s'il y a un incident, de laisser le temps de déposer plainte.

Un représentant des élèves demande si cette utilisation des caméras pourrait être modifiée avec un nouveau proviseur.

M Cherblanc indique qu'il ne pourra pas y avoir plus de caméras et précise que les enregistrements seront écrasés automatiquement, après paramétrage du logiciel, au bout de 72 heures.

Un représentant des enseignants demande une précision sur les termes « utilisation » et « visionnage » des images.

M Cherblanc indique que ces images ne seront utilisées que par la justice donc seulement par un juge ou un OPJ, sur réquisition. Aucune autre personne de l'établissement ne pourra y avoir accès.

Un représentant des parents précise que la CNIL prévoit à partir de janvier 2018 un référent sécurité. Qu'en est-il ?

M Cherblanc précise que personne ne pouvant avoir accès à ces enregistrements, le référent ne pourra pas non plus, il devrait juste être le garant de la sécurité de ces images.

Un représentant des parents demande s'il y a un moyen technique d'empêcher l'accès à ces images.

M Cherblanc dit que non, il y aura des codes d'accès, qui seront probablement conservés au coffre.

Il rappelle que le rôle du proviseur est d'empêcher l'accès au lycée de personnes extérieures, ce que permettent les caméras. Il n'y a pas de nécessité d'enregistrement dans l'établissement.

Un représentant des enseignants dit qu'alors les enregistrements seraient nécessaires pour une éventuelle enquête plus que pour la sécurité immédiate du lycée.

M Cherblanc indique qu'il fait la demande des enregistrements car en tant que fonctionnaire de l'état, les problèmes ayant évolué, ainsi que les réflexions, il se doit de mener ce combat.

Les représentants des parents indiquent que la CNIL prévoit une charte de la vidéosurveillance, est-ce qu'elle existe ?

M Cherblanc dit que non, mais que cela pourrait être une mission pour le futur référent.

Un représentant des élèves s'inquiète de la possibilité d'un piratage informatique.

M Cherblanc indique que le système devrait être sécurisé avec un niveau de type système bancaire, mais qu'il n'y a pas de système infaillible.

Les représentants demandent une interruption de séance pour se concerter.

Interruption de séance à 20h05.

Départ de M Bentayeb à 20h05.

Reprise à 20h15.

Les représentants des parents FCPE demandent un report du vote afin de consulter les parents adhérents à leur fédération.

Un parent demande si on peut profiter de ce report pour constituer la charte.

M Cherblanc dit que non, cette charte est juste une recommandation et il souhaite le délai le plus court possible car il est de sa responsabilité de pouvoir fournir ces images en cas de réquisition.

Un représentant des personnels demande ce qui se passera si le LGT vote contre l'enregistrement des images alors que le LP a voté pour.

M Cherblanc indique que, le LGT étant le support du bâti, ce soit la décision du LGT qui prévaut.

Un représentant des enseignants indique que si l'urgence est la protection du lycée, l'installation des caméras y pourvoit. Si l'urgence est d'être opérationnel sur une éventuelle enquête, cela paraît moins urgent et devrait permettre de prendre le temps de la réflexion.

M Cherblanc dit qu'il ne veut pas prendre de risque maintenant et donc que ce vote est urgent.

M Cherblanc précise qu'un travail va être mené sur les 2 professeurs principaux en terminale. Un temps de réunion va être prévu sur les deux lycées.

Ceci dit, s'il n'est pas possible d'avoir 2 professeurs principaux alors cela ne se fera pas.

Il y a aussi un problème sur la répartition des rôles entre ces deux professeurs.

Un représentant des enseignants indique que le côté financier n'a toujours pas été décidé ni par le ministère ni par le rectorat.

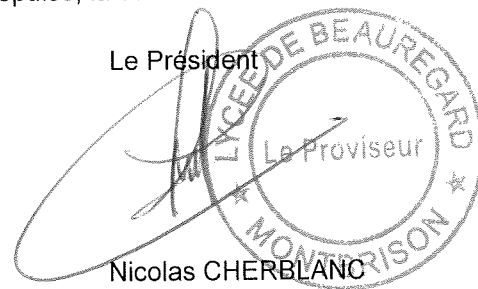
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

La Secrétaire



Christine ARDUY

Le Président



Nicolas CHERBLANC